

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-12-06

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Renforcement des réseaux au chemin des Mondrons

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à une consultation par Marché À Procédure Adaptée pour le renforcement des réseaux au chemin des Mondrons, ce marché a été attribué à l'entreprise BENSO TP & ENERGIES dont le siège se situe, 4, allée des Tilleuls – 04200 SISTERON pour le montant total de : 49 733.00 € H.T.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer le marché concernant le renforcement des réseaux au chemin des Mondrons, ce marché a été attribué à l'entreprise BENSO TP & ENERGIES pour le montant total de : 49 733.00 € H.T.

ARTICLE 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **BENSO TP & ENERGIES**.

Fait à Sisteron, le 26 décembre2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU